

CHRONOLOGIE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ACTIVITÉS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

En juillet 1998 – lors de la Conférence des Nations Unies à Rome, Italie – les gouvernements ont largement approuvé un Statut pour établir une Cour Pénale Internationale permanente et indépendante (« CPI » ou « Cour »). Quatre ans plus tard, au cours d'une cérémonie de dépôt d'instruments relatifs aux traités organisée par les Nations Unies le 11 avril 2002, le Statut de Rome pour la CPI a reçu la 60ème ratification qui était requise pour son entrée en vigueur. Le 1er juillet 2002, la CPI devenait compétente pour juger des génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

La "Route jusqu'à Rome" a été longue et souvent problématique. Alors que la Cour trouve ses origines au début du 19ème siècle, l'histoire commence réellement en 1872, lorsque Gustave Moynier, un des fondateurs du Comité International de la Croix Rouge, propose une cour permanente en réponse aux crimes de la guerre Franco-Prusse. L'appel suivant est survenu après la Première Guerre Mondiale, avec le Traité de Versailles de 1919. Les rédacteurs du Traité envisageaient une cour internationale *ad hoc* pour juger les criminels de guerre allemands.

Puis, après la Seconde Guerre Mondiale, les Alliés ont mis en place les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo pour juger les criminels de guerre de l'Axe. Le monde entier, pensant à l'Holocauste, criait: « Plus jamais ça. » L'appel en faveur d'une institution internationale capable de juger les individus pour les crimes les plus atroces résonnait à travers le monde et beaucoup pensait que la création des Nations Unies faciliterait la création d'une Cour permanente. Cependant, plus de 50 ans devront s'écouler avant que les dirigeants du monde ne se réunissent pour préparer un traité établissant une Cour Pénale Internationale. Ci-après, quelques unes des étapes de la Route jusqu'à Rome... et après Rome, l'établissement de la CPI :

- **Octobre 1946:** Juste après le Procès de Nuremberg, un congrès international s'est réuni à Paris et a appelé à l'adoption d'un code pénal international interdisant les crimes contre l'humanité et à un rapide établissement d'une Cour Pénale Internationale.
- **9 décembre 1948:** L'Assemblée Générale (AG) de l'ONU adopte la Convention sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide. Elle appelle à juger les criminels « devant la cour criminelle internationale qui serait compétente à l'égard de celles des parties contractantes qui en auront reconnu la juridiction. » Parallèlement, l'AG demande à la Commission du Droit International (CDI) d'étudier la possibilité d'établir une CPI.
- **10 décembre 1948:** L'AG de l'ONU adopte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui détaille les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.
- **1949 – 1954:** La Commission du Droit International rédige des projets de statuts d'une CPI, mais la Guerre Froide et l'opposition des nations puissantes paralysent les efforts et l'AG les conditionnent à un accord sur la définition du crime d'agression et à un Code International des Crimes.
- **1974:** L'AG des Nations Unies s'accorde sur la définition de l'agression.
- **1989:** Avec la fin de la Guerre Froide, le nombre des opérations de maintien de la paix de l'ONU augmente de manière considérable et l'idée de l'établissement d'une Cour Pénale Internationale réapparaît.
- **juin 1989:** Motivé en partie par l'effort pour combattre le trafic de drogues, Trinidad & Tobago ressuscite la proposition d'une CPI. L'AG demande à la CDI de préparer le projet de statut.
- **1991-1992:** Les guerres en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, les violations des Conventions sur le *Génocide* et de *Genève*, et l'établissement du tribunal *ad hoc* temporaire pour l'ex-Yougoslavie (en 1993) renforcent les discussions pour une cour permanente.

• **1994:** La CDI soumet le projet de Statut de la CPI à l'Assemblée Générale.

La Coalition pour la Cour Pénale Internationale est un réseau de plus de 2000 organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant pour une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.

Sièges du Secrétariat

La Haye, Pays-Bas, Tel: +31-70-363-4484
New York, Etats-Unis, Tel: +1-212-687-2863

Bureaux régionaux

Buenos Aires, Argentine • Bruxelles, Belgique • Cotonou, Bénin
Mexico, Mexique • Abuja, Nigeria • Quezon, Philippines • Sana'a, Yémen

La guerre au Rwanda conduit le Conseil de Sécurité à établir le second tribunal ad hoc pour le Rwanda. La CDI présente le projet final du Statut de la CPI à l'Assemblée Générale et recommande qu'une conférence des plénipotentiaires soit convoquée pour négocier un traité pour promulguer le Statut. L'AG établit un comité *ad hoc* sur la CPI pour revoir le projet de Statut.

- **1995:** La Coalition des ONG pour la CPI est créée pour coordonner les efforts des organisations de droits de l'Homme telles que Amnesty International, Asociación Pro Derechos Humanos, Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Human Rights Watch, Lawyers Committee for Human Rights, No Peace Without Justice, Parliamentarians for Global Action, Rights & Democracy and the Women's Caucus for Gender Justice. M. William Pace, Directeur Exécutif du World Federalist Movement-Institute for Global Policy, est nommé Coordinateur. Le comité *ad hoc* tient deux réunions de 2 semaines au siège de l'ONU. En décembre 1995, l'AG met en place un Comité Préparatoire de trois ans, de mars 1996 en avril 1998, pour finaliser le texte qui doit être présenté à la conférence des plénipotentiaires.
- **15 juin – 17 juillet 1998:** 160 pays participent à la Conférence Diplomatique des Plénipotentiaires des Nations Unies à Rome, Italie, sur l'établissement de la Cour Pénale Internationale.
- **17 juillet 1998:** Les Etats membres votent largement en faveur du Statut de Rome de la CPI, un traité établissant la première cour internationale capable de juger des individus accusés de génocide, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité.
- **2 février 1999:** Le Sénégal devient le premier Etat partie au Statut de Rome.
- **13 mai 1999:** La Coalition pour la Cour Pénale Internationale lance une campagne depuis La Haye, appelant tous les Etats à ratifier le Statut de la CPI.
- **30 juin 2000:** La Commission Préparatoire adopte les projets de textes pour le Règlement de Procédure et de Preuve et les Eléments des Crimes, selon le mandat de l'Acte Final de la Conférence de Rome.
- **Septembre 2000 :** Pendant le Sommet du Millénaire, le Secrétaire Général Kofi Annan appelle tous les Etats membres des Nations Unies à ratifier le Statut de Rome le plus rapidement possible.
- **31 décembre 2000 :** Date butoir de signature du Statut de Rome. Les Etats-Unis, l'Iran et Israël, ultimes Etats à signer le Traité, portent le nombre des signatures à 139.
- **30 avril 2001 :** La moitié du parcours atteinte: Andorre devient le 30ème Etat à ratifier le Statut de Rome.
- **11 avril 2002 :** Les 60 ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur du Statut de la CPI sont enregistrées lors d'une cérémonie spéciale au siège de l'ONU avec la participation des Etats suivants : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Jordanie, Mongolie, Niger, Roumanie, RDC, Slovaquie, Irlande.
- **6 mai 2002 :** Les Etats-Unis sous la Présidence de George W. Bush annonce officiellement aux Nations Unies leur intention de ne pas ratifier le Statut de Rome et de ne plus se sentir lié par les dispositions du Traité, résultante de sa signature du Traité sous l'administration du Président Clinton en décembre 2000.
- **1er juillet 2002:** Conformément aux dispositions prévues dans le Statut de Rome, le Traité entre en vigueur, liant ainsi tous les Etats qui l'ont ratifié ou qui y ont adhéré et pour lesquels il est entré en vigueur à cette date.
- **12 juillet 2002 :** Suite à de fortes pressions et menaces des Etats-Unis de fermer la mission de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte à cette date la Résolution 1422 qui accordent au personnel de maintien de la paix une immunité de juridiction face à la CPI. Celle-ci avait un effet rétroactif au 1er juillet 2002, et était valable pour une durée d'un an renouvelable.
- **3 – 10 sept. 2002 :** 1ère Assemblée des Etats parties au Statut de la CPI (AEP), l'organe composé des Etats ayant ratifié le Statut, qui apporte à la Cour un soutien administratif et autre, a lieu au siège de l'ONU à New York. L'AEP adopte le programme quinquennal de

travail de la Commission Préparatoire, ainsi que les procédures visant à simplifier l'élection des juges compétents et représentatifs des différentes régions.

- **9 septembre 2002** : La période de nomination des juges et du Procureur de la Cour est officiellement annoncée, avec comme date butoir le 30 novembre 2002.
- **16 sept. 2002** : Les Samoa déposent le 80ème instrument de ratification du Statut de La CPI.
- **30 novembre 2002** : La date butoir pour la nomination des candidats aux 18 postes de juges et un poste de Procureur de la CPI est arrivée. Seuls les pays ayant déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion au Statut de Rome à cette date peuvent nommer un officiel ou participer au vote des juges. Quarante cinq nominations sont reçues à la date butoir. Cependant, deux Etats ont retiré leurs candidats par la suite, portant ainsi à 43 le nombre de candidats à la date des élections. Aucun candidat pour le poste de Procureur n'était alors annoncé.
- **3 - 7 février 2003** : La première reprise de session de l'AEP a lieu au siège des Nations Unies à New York pour élire les 18 juges de la CPI. Le Président de l'Assemblée des Etats parties, l'Ambassadeur jordanien Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al- Hussein, annonce que le poste de Procureur sera de nouveau mis à pourvoir du 24 mars au 14 avril 2003.
- **11 mars 2003** : **Inauguration de la CPI à La Haye, aux Pays-Bas et prestation de serment des juges.**
- **21 – 23 avril 2003** : **M. Luis Moreno Ocampo d'Argentine est élu Premier Procureur en Chef de la CPI** à la deuxième reprise de session de l'Assemblée des Etats parties.
- **12 mai 2003** : La Lituanie devient le 90ème Etat partie au Statut de Rome de la CPI.
- **16 juin 2003** : Le Procureur Luis Moreno-Ocampo prête serment à La Haye, Pays Bas.
- **3 juillet 2003** : Le Greffier de la Cour M. Bruno Cathala prête serment. Cette cérémonie marque l'avènement de la prise de fonction des principaux officiels de la Cour.
- **16 juillet 2003** : Le Procureur de la Cour M. Luis Moreno-Ocampo tient sa première conférence de presse et annonce qu'environ 500 communications avaient été reçues par la Cour, ainsi que son intention de suivre de prêt celles relatives à la République Démocratique du Congo.
- **12 septembre 2003** : Lors d'une réunion tenue au siège de l'ONU à New York, l'Assemblée des Etats Parties composée de 92 membres a élu les membres du Conseil de Direction du Fonds au profit des victimes. Celui-ci administrera les réparations accordées aux victimes. Les membres du Conseil représentent les cinq groupes régionaux de l'ONU et sont : Sa Majesté la Reine Rania Al Abdullah de Jordanie ; leurs excellences l'Archevêque Emeritus Desmond Tutu, ancien Président de la Commission de Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud et Prix Nobel de la Paix ; M. Tadeusz Mazowiecki, ancien Premier Ministre de Pologne et Prix Nobel de la Paix; Dr. Oscar Arias Sanchez, ancien Président du Costa Rica ; et Madame Simone Veil, ancienne Ministre de la Santé de France et ancienne Présidente du Parlement Européen.
- **3 novembre 2003**: Le Procureur Adjoint (chargé des enquêtes) M. Serge Brammertz, originaire de Belgique prête serment.
- **29 janvier 2004**: **La CPI annonce que l'Ouganda (Etat partie à la CPI) a envoyé une communication au Bureau du Procureur referant la situation au Nord du pays.** Le Procureur informe donc qu'il existe une « base suffisante » pour commencer à planifier une enquête formelle en Ouganda.
- **19 avril 2004** : **Le Bureau du Procureur annonce que la République Démocratique du Congo (RDC), Etat partie au Statut de Rome, a saisi et prie le Procureur d'ouvrir une enquête sur d'éventuels crimes qui relèveraient de la compétence de la CPI et qui auraient été commis sur le territoire de la RDC depuis le 1er juillet 2002, date d'entrée en vigueur du Statut de Rome.** Le Procureur devra dans les prochains mois déterminer s'il existe une base suffisante pour débiter les enquêtes.
- **22 avril 2004** : Le Conseil de Direction du Fonds au Profit des Victimes tient sa première réunion de haut niveau à la CPI. Au cours de celle-ci, les membres ont commencé à définir les critères qui devront régir le fonctionnement du Fonds.

- **22 juin 2004** : Le Canada déclenche l'entrée en vigueur de l'Accord sur les Privilèges et Immunités de la CPI (APIC). Le Canada est le 10ème Etat à ratifier l'APIC, permettant ainsi d'atteindre le nombre requis pour son entrée en vigueur. Grâce à cet Accord, les fonctionnaires de la Cour bénéficieront des immunités semblables à celles de l'ONU et des autres organisations internationales.
- **23 juin 2004** : Le Bureau du Procureur annonce l'ouverture de la première enquête formelle de la CPI sur le territoire de la République Démocratique du Congo (RDC). Le Bureau du Procureur devra à présent analyser les crimes potentiels qui relèvent de la compétence de la Cour.
- **23 juin 2004** : Après plusieurs semaines de négociations, confrontés à une opposition grandissante, les Etats-Unis rétractent leur demande de renouvellement de la Résolution 1487 qui accordait une exemption de la juridiction de la CPI aux soldats de maintien de la paix. Cette décision est survenue à la suite des consultations informelles au cours desquelles il s'est avéré qu'un texte de compromis des Etats-Unis à la dernière minute ne pourra pas obtenir le soutien requis pour son adoption.
- **29 juillet 2004** : Le Bureau du Procureur annonce l'ouverture des enquêtes formelles dans la situation concernant l'Ouganda. Le Bureau du Procureur devra à présent analyser les allégations de crimes qui relèvent de la compétence de la Cour.
- **6 – 10 septembre 2004** : La troisième session de l'Assemblée des Etats parties est tenue à La Haye, où un certain nombre de décisions importantes sont prises parmi lesquelles l'adoption du budget 2005 de la CPI et l'élection du Procureur adjoint chargé des poursuites, Mme Fatou Bensouda de Gambie.
- **31 mars 2005**: Le Conseil de sécurité de l'ONU défère la situation du Darfour (Soudan) à la Cour pénale internationale, avec l'adoption de la résolution 1593. A la suite de cette résolution, le Procureur de la CPI a reçu les archives de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour.
- **6 juin 2005**: Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, décide d'ouvrir une enquête sur la situation au Darfour (Soudan). Après une analyse complète de milliers de documents et d'entretien avec plus de 50 experts indépendants, le Procureur en a conclu que les conditions statutaires nécessaires à l'ouverture d'une enquête ont été remplies.
- **29 juin 2005**: Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, présente devant le Conseil de sécurité son rapport sur les enquêtes du Darfour, conformément à la résolution 1593.
- **28 octobre, 2005**: Le Mexique est le 100ème Etat partie à joindre le Statut de Rome de la CPI.
- **8 novembre 2005**: Le Président de la CPI, Philippe Kirsch, présente pour la première fois le rapport de la CPI devant l'Assemblée générale de l'ONU
- **28 novembre -3 décembre 2005**: La quatrième session de l'Assemblée des Etats parties se déroule à La Haye (Pays-Bas).
- **13 décembre 2005**: Le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, présente au Conseil de sécurité son rapport sur la situation du Darfour conformément à la résolution 1593.
- **11 janvier 2006**: Serge Brammertz, le Procureur adjoint chargé des enquêtes de la Cour pénale internationale, devient Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU au Liban (pour une période initiale de 6 mois)
- **26-27 janvier 2006**: Reprise de la quatrième session de l'Assemblée des Etats parties avec l'élection des six juges de la CPI et des six membres du Comité du budget et des finances (à New York).
- **11 mars 2006**: Election de la Présidence : les juges Philippe Kirsch (Canada) et Akua Kuenyehia (Ghana) ont été respectivement ré-élus Président et Première Vice-Présidente la Cour. Le juge René Blattmann (Bolivie) a été élu Second Vice –Président.
- **13 mars 2006**: La CPI lance un mandat d'arrêt contre Thomas Lubanga, accusé de crime de guerre commis dans la région de l'Ituri en RDC, à savoir l'enrôlement et la circonscription des enfants de moins de 15 ans et leur participation active

dans les conflits armés. Thomas Lubanga est arrêté par les autorités congolaises et remis à la CPI. Il s'agit du premier mandat d'arrêt émis par la Cour dans le contexte de la situation en RDC et de la première arrestation par la Cour.

- **20 mars 2006:** Première comparution de Thomas Lubanga devant la Chambre préliminaire I. M. Jean Flamme (Belgique) est désigné conseil de permanence de M. Lubanga et la date de l'audience de confirmation des charges est provisoirement fixée au 27 juin 2006.
- **5 avril 2006:** La CPI annonce le décès du Dr Medard Rwelamira, Directeur du Secrétariat permanent de l'Assemblée des Etats parties.
- **10 avril 2006: la Cour pénale internationale et l'Union Européenne concluent un accord de coopération et d'assistance.**
- **19 avril 2006: Le Règlement du Greffe de la Cour pénale internationale est publié.** Il a été approuvé le 6 mars par la Présidence de la Cour, conformément à la règle 14 du Règlement de procédure et de preuve.
- **9 mai 2006:** Le Président de l'Assemblée des Etats parties (AEP), M. Bruno Stagno Ugarte devient Ministre des Affaires étrangères du Costa Rica. Cependant, il n'entrera en fonction qu'à la fin de son mandat de Président de l'AEP.

